

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE
THORIGNE FOUILLARD

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le mercredi dix-huit novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance non publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube.

Date de convocation : **Présents :** Mesdames, Messieurs ANDRÉ-SABOURDY Isabelle, BARD Denis, BONNAFOUS Catherine, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, HAURET Pascal, JOUAULT Jaroslava, JUBAULT-CHAUSSE Pascale, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LETENDRE Christophe, MAHÉO Aude,

Affichage :

Du jeudi 26 novembre
2020 au mardi 26
janvier 2021

*Nombre de
Conseillers en
exercice :* 29

MÉTAYER Chrystèle, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SIMON Didier, SOUQUET Eric, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VALLÉE Priscilla, VAN CAUWELAERT Damien, VILLARET Caroline

Procurations de vote et mandataires : Mme BOULEAU Jocelyne ayant donné pouvoir à M.HAURET Pascal, M. LE GOC Yann ayant donné pouvoir à M.LE GUENNEC Jean-Michel, Mme PEROT Marlène ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël,

Mme Julie DEGUILLARD est nommée secrétaire de séance.

Mme Karine RICARD, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 12 novembre 2020) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

78-2020 - Finances. Décision modificative n°3 du budget Ville sur l'exercice 2020.

Vu la délibération 2018-30 du 2 mars 2020 qui approuve le budget primitif 2020 de la Commune,
Vu l'avis favorable du bureau municipal du 2 novembre 2020,
Vu l'avis favorable de la commission Ressources et vie économique du 10 novembre 2020,

Considérant que certaines modifications sont nécessaires pour répondre aux besoins des services et pour prendre en compte les variations budgétaires liées au Covid-19.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (29/29 voix), les membres du Conseil municipal approuvent les modifications suivantes au budget primitif 2020 :

Chap	Article	F		BP 2020	DM 3	BP 2020 + DM 3
SECTION D'INVESTISSEMENT					+ 0,00	
DEPENSES					- 5 717,00	
201	2188	026	Stèle	0,00	3 552,00	3 552,00
201	2183	020	PC télétravail (2 pc)	43 640,00	1 384,00	45 024,00
209	2188	411	Remplacement des boitiers de régulation chauffage de la salle de tennis Les Molières.	0,00	3 326,00	3 326,00
241	2313	411	Toiture de la salle de la Vigne	391 760,88	67 300,00	459 060,88
23	2313	020	Dépenses d'investissement	1 873 789,82	-81 279,00	1 792 510,82
RECETTES					- 5 717,00	
021	021	01	Virement du fonctionnement	846 482,00	-5 717,00	840 765,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT					+ 0,00	
DEPENSES					+ 29 683,00	
011	6042	251	Indemnité versée liée dans le cadre du marché au COVID-19	123 000,00	14 000,00	137 000,00
011	6068	020	Masques	5 400,00	800,00	6 200,00
011	6574	65	Subvention association des parents d'élèves et association des parents d'élèves de l'enseignement libre	0,00	8 000,00	8 000,00
67	673	820	Régularisation KERMARREC	0,00	12 600,00	12 600,00
023	023	01	Virement vers l'investissement	846 482,00	-5 717,00	840 765,00
RECETTES					+ 29 683,00	
74	74751	020	Remboursement des masques	0,00	17 083,00	17 083,00
70	70321	820	Régularisation KERMARREC	0,00	12 600,00	12 600,00

Pour extrait conforme,
 Le Maire,
 Gaël LEFEUVRE

